



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE

DEONTOLOGIE / EXERCICE PROFESSIONNEL

LE REGIME SOCIAL DE L'AVOCAT

Lundi 13 décembre
De 9h30 à 12h30

Patrice POUSSON
Chargé de mission ARAPL

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats apprenants seront en capacité de :

- De comprendre le mode de calcul de leurs cotisations sociales ;
- D'évaluer le montant et la périodicité de leurs cotisations annuelles en fonction d'un revenu professionnel ;
- De connaître l'arsenal des dispositifs de modulation, de réductions et d'exonérations des cotisations sociales ;
- D'apprécier les différentes prestations servies par le régime social des avocats (indemnités journalières, pensions de retraite, allocations familiales, etc.).

Pré requis :

Être Avocat.

Programme :

- Le régime social des avocats, un régime spécifique au sein du régime social des indépendants.
- Les différents postes de cotisations et contributions sociales et leurs exonérations potentielles.
- Le mécanisme de calcul des cotisations et les formulaires déclaratifs.
- Les prestations servies par le régime indépendant.

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)